



Montroy Actualités

Bulletin municipal

- Novembre 2015 www.montroy.fr





L'édito du Maire



Mesdames et messieurs.

J'ai l'honneur d'ouvrir le journal de fin d'année de la commune avec quelques nouvelles importantes ou pratiques.

Tout d'abord, je remercie le Comité des Fêtes pour leurs actions bénévoles passées et à venir dans la commune. Vous êtes nombreux à y participer,

et j'espère que bon nombre d'événements qui rythment la vie de Montroy trouveront une place récurrente dans les années à venir.

Nous nous sommes engagés dans la démarche « TERRE SAINE ». Vous aurez l'occasion de découvrir ce processus dans ce journal. Nous comptons sur l'action de chacun pour réussir ce projet.

Nous avons également adopté en Octobre 2014, à l'unanimité, une motion déclarant notre commune « Zone Hors TAFTA ».

Cette décision symbolique marque pour Montroy, ainsi que pour de nombreuses autres collectivités territoriales, l'attachement que nous accordons à notre démocratie et à notre République.

Négocié depuis le mois de juillet 2013, TAFTA, l'accord commercial trans-atlantique ou Trans-Atlantic Free Trade Agreement est un projet d'accord commercial entre l'Union européenne et les États-Unis. Il concerne des domaines aussi variés que l'accès aux médicaments, la sécurité alimentaire ou le règlement des différents privés-publics. Les négociations sont menées par un petit groupe de fonctionnaires non élus.

Aujourd'hui ce mouvement prend de l'ampleur car les consciences s'éveillent. Chacun pourra discuter du fond, en revanche la forme de ce traité est inconcevable dans un pays de droit. Je vous invite tous à lire cette motion disponible sur le site de la mairie :

http://www.montroy.fr/conseil-municipal-octobre-2014.

Pour finir sur une note moins grave, Stéphane et Mélanie, les propriétaires de la « Trattoria Caffé » se sont qualifiés pour les championnats d'Europe de Pizzaïolo en terminant 7 ème lors d'un concours à Nantes, mi-octobre. Le championnat d'Europe aura lieu à Hambourg en début d'année prochaine. Je leur souhaite bon courage et bonne chance : nous les soutenons.

Je vous laisse feuilleter ce journal communal sans plus attendre, en vous souhaitant une bonne fin d'année, et j'espère que j'aurai le plaisir de vous croiser lors des différents événements à venir.

Bien Cordialement,

Jonathan Kuhn



TERRE SAINE

Objectif zéro pesticide

Votre mairie s'est engagée lors de la délibération du conseil municipal du 17 juillet 2015, dans le projet « TERRE SAINE ».



Nous envisageons, à moyen terme ZERO PESTICIDE.

Ce projet comporte différents niveaux ou papillons définis par une charte. Madame Gaëlle MOREAU, technicienne « Excellence Environnementale »

au Conseil Régional a visité notre village et nous a indiqué le « comment faire » sans pesticide.

Un grand pas est déjà fait dans cette direction, car notre commune n'utilise des pesticides que pour le désherbage du cimetière et nos deux agents sont certifiés pour l'utilisation des produits phytosanitaires.

Nous demandons aux Montroyens d'éviter l'usage des pesticides, afin de rendre notre village propre et beau : la commune ne peut pas agir seule.

Nous pouvons tous désherber nos trottoirs ponctuellement avec des moyens écologiques et alternatifs : agir ensemble n'est pas irréalisable.

Nous envisageons d'organiser, une journée citoyenne dans l'année pour un désherbage collectif par rue ou quartier. Cet évènement sera l'occasion de s'informer sur les méthodes naturelles de désherbage et de rassembler les « courageux » autour du pot de l'amitié.

La Commission voirie est à votre écoute pour vous accompagner dans cette démarche et vous pouvez consulter www.terresaine-poitou-charentes.fr.







Notre commune s'engage à acquérir UN PAPILLON fin 2016.

Des solutions écologiques

Les plantes couvre-sol telles que les géraniums vivaces, le millepertuis, les pervenches, les gaillets ou encore les soucis occupent l'espace au sol et limitent le développement des herbes indésirables.

Le paillage limite la pousse des herbes adventices et assure un couvert protecteur contre la sécheresse et l'érosion du sol.

Eaux menacées

La consommation des produits phytosanitaires dans les jardins particuliers représente 10 % des pesticides utilisés.

Or ces produits se retrouvent aujourd'hui dans l'eau de boisson, l'eau de pluie, les eaux souterraines et même l'eau embouteillée.



LE SIVOM DE LA PLAINE D'AUNIS



Vous avez dit SIVOM?

La commune de Montroy fait partie de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CDA), mais également du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la Plaine d'Aunis.

Certaines compétences n'étant pas exercées par la CDA, le SIVOM Plaine d'Aunis a été créé en janvier 2014, pour gérer les domaines petite enfance, social, équipements sportifs...

Il regroupe les communes de La Jarrie, Bourgneuf, Montroy, Clavette, St Christophe, St Médard d'Aunis, Croix-Chapeau et Vérines.

Il est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes participantes.

Il assure différentes missions :

Politique Enfance - Jeunesse - Famille



 Le SIVOM élabore et met en œuvre le P.E.L (Projet Educatif Local), qui a pour vocation de définir et

de promouvoir une politique éducative de territoire en faveur des enfants, des jeunes et des familles en favorisant la mutualisation d'un ensemble de moyens humains, techniques et financiers sur le territoire du SIVOM à partir d'un diagnostic partagé.

• Il intervient également pour la construction, l'aménagement, la gestion et le fonctionnement de tous les équipements pour la petite enfance (0/6 ans), la gestion de la Maison de la Petite Enfance de La Jarrie, le versement de fonds d'aide aux projets scolaires (collège – écoles).

Emploi - Formation - Insertion

Le SIVOM apporte un soutien financier et logistique aux associations d'insertion ainsi qu'aux associations menant des actions de formation visant l'acquisition des compétences de base.

Politique sportive



- Il assure la gestion et l'entretien des équipements sportifs : gymnase Jacky HERAUD (La Jarrie), salle de tennis 3 courts couverts (La Jarrie), terrains de tennis 2 courts extérieurs (La Jarrie).
- Il assure un soutien financier et logistique aux clubs sportifs.
- Il prend en charge le financement du transport et des droits d'entrée à la piscine pour la natation scolaire.
- Il intervient dans le financement d'équipements sportifs des communes adhérentes.

Action sociale en faveur des publics en difficulté



Le SIVOM attribue des aides financières aux personnes en difficulté, identifiées et suivies par les CCAS (Centre

Communal d'Action Sociale), fournit aux CCAS des communes membres les informations sur les dispositifs d'aides ou de politiques sociales, coordonne les différents partenaires sociaux du territoire, apporte un soutien aux associations à caractère social d'intérêt intercommunal.

Véhicules / Mobilité

Le SIVOM gère et assure l'entretien des véhicules (minibus...).



LES IMPÔTS LOCAUX



La Charente-Maritime est un département de propriétaires : 65,2 % des ménages possèdent leur résidence principale contre 57,7 % au plan national (chiffres 2010). La taxe

sur le foncier bâti qu'ils acquittent constitue, avec la taxe d'habitation, la principale recette fiscale des communes.

Certaines communes comme Montroy ne sont riches que de leurs habitants, faute d'activités commerciales et artisanales. Le conseil municipal de Montroy en date du 20 mars 2015 a décidé pour l'année 2015, de ne pas augmenter les impôts locaux : taxe d'habitation et taxes foncières. Parallèlement, la Cda de La Rochelle et le Département ont également décidé de ne pas augmenter leur part de ces taxes. La part intercommunale de la taxe d'habitation en 2015 est de 8,04 % pour la CDA de La Rochelle.

Revue détaillée et mode d'emploi de ces deux taxes

Taxe Foncière

- Cette taxe est calculée selon le revenu net cadastral du bien concerné. Ce revenu net cadastral est en fait la moitié de la valeur locative c'est à dire : la moitié du loyer annuel théorique qu'il pourrait produire, s'il était loué dans des conditions normales.
- Elle est donc déterminée forfaitairement, à partir des conditions du marché locatif de 1970, pour les propriétés bâties, et n'a jamais été revue depuis. Même si la valeur locative est revalorisée tous les ans automatiquement par les services fiscaux (0,9% en 2015), une révision est à venir.
- Pour calculer la taxe foncière, il faut multiplier ce revenu net cadastral par les taux d'imposition qui eux sont votés chaque année par la commune, la CDA et le Département. C'est en votant ces taux d'imposition que vos élus (notamment municipaux) décident principalement du montant des impôts qu'ils comptent percevoir.
- Des exonérations et dégrèvements sont applicables selon quelques situations : exonération sous condition de ressources, dégrèvement sous conditions d'âge et de ressources, exonération de 2 ans, exonération à court, moyen ou long terme.

Taxe d'habitation

Contrairement à la taxe foncière, la taxe d'habitation est calculée sur la totalité de la valeur locative cadastrale. Elle est ainsi censée tenir compte du marché locatif de la commune mais aussi de la surface du bien, de son degré de confort, de son environnement et de son état.

La loi a fixé des abattements obligatoires selon les charges de famille :

- 10 % de la valeur locative moyenne des habitations de la collectivité concernée pour chacune des 2 premières personnes à charge
 - 15 % pour chacune des personnes à charges suivantes

L'abattement pour charges de famille vous est appliqué d'office et apparaît sur l'avis d'imposition. Dans le cas contraire, vous pouvez le réclamer par courrier adressé au centre des finances publiques de La Jarrie.

Les taxes d'habitation et taxes foncières représentent pour la commune de Montroy en 2015, des recettes fiscales pour la somme de 259 040 € soit 48 % du budget.

Taxe Foncière

	Taux	
	Foncier	Fonder
	Báti	Non Bāti
Saint Vivien	16,23%	67,07%
Saint Christophe	17,64%	51,34%
Saint Médard d'Aunis	17,80%	61,48%
Yves	17,88%	47,62%
Bourgneuf	18,56%	53,34%
Angoulins / Mer	19,14%	66,50%
Salles / Mer	19,58%	67,24%
Saint Rogatien	20,00%	57,00%
Croix Chapeau	21,08%	
Clavette	21,27%	58,45%
Thairé	21,35%	58,79%
Sainte Soulle	21,43%	45,01%
Périgny	22,24%	30,75%
Lagord	22,64%	64,59%
Montroy	22,70%	81,56%
Pullboreau	22,76%	41,66%
La Jarrie	23,00%	42,46%
Vérines	24,03%	59,75%
La Jarne	24,31%	65,26%
Chatelaillon	26,33%	55,43%
Esnandes	26,50%	69,50%
Nieul / Mer	26,54%	67,33%
Dompierre / Mer	27,04%	62,57%
Marsilly	27,47%	68,42%
L'Houmeau	27,50%	65,10%
Aytré	29,50%	48,38%
Saint Xandre	29,89%	65,44%
La Rochelle	33,59%	54,85%

Taxe d'habitation

	Taux
	Habitation
Angoulins / Mer	13,72%
Avtré	13,05%
Bourgneuf	12,98%
Chatelaillon	13,30%
Clavette	12,62%
Croix Chapeau	11,97%
Domplerre / Mer	12,98%
Esnandes	14,50%
L'Houmeau	12,70%
La Jarne	13,61%
La Jarrie	13,30%
Lagord	11,12%
	44 6407
Marsilly	11,64%
Marsilly Montroy	13,50%
Montroy Nieul / Mer	13,50% 14,07%
Montroy	13,50%
Montroy Nieul / Mer Périgny Puliboreau	13,50% 14,07% 8,50% 7,88%
Montroy Nieul / Mer Périgny	13,50% 14,07% 8,50% 7,88% 19,35%
Montroy Nieul / Mer Périgny Pullboreau La Rochelle Saint Christophe	13,50% 14,07% 8,50% 7,88% 19,35% 11,20%
Montroy Nieul / Mer Périgny Pulliboreau La Rochelle Saint Christophe Saint Médard d'Aunis	13,50% 14,07% 8,50% 7,88% 19,35% 11,20% 11,41%
Montroy Nieul / Mer Périgny Pullboreau La Rochelle Saint Christophe	13,50% 14,07% 8,50% 7,88% 19,35% 11,20%
Montroy Nieul / Mer Périgny Pulliboreau La Rochelle Saint Christophe Saint Médard d'Aunis	13,50% 14,07% 8,50% 7,88% 19,35% 11,20% 11,41%
Montroy Nieu! / Mer Périgny Puiltboreau La Rochelle Saint Christophe Saint Médard d'Aunis Saint Rogatien Sainte Soulle Saint Vivien	13,50% 14,07% 8,50% 7,88% 19,35% 11,20% 11,41% 16,00% 12,03% 10,40%
Montroy Nieul / Mer Périgny Pullboreau La Rochelle Saint Christophe Saint Rogatien Sainte Soulle Saint Vivien Saint Xandre	13,50% 14,07% 8,50% 7,88% 19,35% 11,20% 11,41% 16,00% 12,03%
Montroy Nieu I / Mer Périgny Pullboreau La Rochelle Saint Christophe Saint Rédard d'Aunis Sainte Soulle Sainte Soulle Sainte Vivien Saint Andre Sainte Soulle Saint Soulle Saint Soulle Saint Soulle Saint Soulle Saint Soulle	13,50% 14,07% 8,50% 7,88% 19,35% 11,20% 11,41% 16,00% 12,03% 10,40%
Montroy Nieu I / Mer Périgny Puilboreau La Rochelle Saint Christophe Saint Régatien Sainte Soulle Saint Vivien Saint Xundre Saint Andre Saint Andre Saint Andre	13,50% 14,07% 8,50% 7,88% 19,35% 11,20% 11,41% 16,00% 12,03% 10,40% 12,37% 11,72% 10,06%
Montroy Nieu I / Mer Périgny Pullboreau La Rochelle Saint Christophe Saint Rédard d'Aunis Sainte Soulle Sainte Soulle Sainte Vivien Saint Andre Sainte Soulle Saint Soulle Saint Soulle Saint Soulle Saint Soulle Saint Soulle	13,50% 14,07% 8,50% 7,88% 19,35% 11,20% 11,41% 16,00% 12,03% 10,40% 12,37% 11,72%



INFOS SOCIALES

OCTOBRE ROSE Montroy soutient LUCIDE 17



Les origines de cette campagne

Au départ, une belle idée de la vice-présidente de la marque de cosmétique Estée Lauder, Evelyn

Lauder : récolter des fonds pour financer la recherche contre le cancer du sein. Nous sommes en 1992, le ruban rose est né. La campagne franchit l'Atlantique et débarque en France en 1994.

Le Plan cancer 2014-2019 prévoit notamment que chaque femme soit orientée vers la modalité de dépistage adaptée à son niveau de risque (moyen, élevé, ou très élevé)

En France, le cancer du sein est toujours le 1er cancer chez la femme en nombre de nouveaux cas et de mortalité. Pourtant, détecté à un stade précoce, il peut non seulement être guéri dans plus de 90% des cas mais aussi être soigné par des traitements moins agressifs.

LUCIDE 17 propose une mammographie gratuite tous les 2 ans aux femmes de 50 à 74 ans.



Accueil des migrants au sein de la CDA



L'ampleur du drame humain qui touche ceux qui cherchent à échapper aux guerres secouant leurs pays d'origine ne peut laisser insensible la ville de La Rochelle. De tradition humaniste, elle a déjà par le passé démontré sa générosité.

Aujourd'hui encore, La Rochelle se mobilise. Le Maire Jean-François Fountaine a invité les associations sociales et d'entraide, les structures d'accueil, les acteurs concernés et les Maires des communes de l'agglomération à explorer ensemble des solutions d'accueil pour les réfugiés.

Les migrants accueillis à La Rochelle, comme ailleurs, auront le statut de **réfugiés politiques.**

Vous souhaitez aider les réfugiés ?

Pour répondre à cet élan, un dispositif porté par le Centre communal d'action social de la ville de La Rochelle (CCAS) est mis en œuvre. Interlocuteur unique, le CCAS propose de recueillir toutes les propositions d'aide et de dons. Il orientera ensuite les donateurs vers les structures adéquates. Le CCAS peut être contacté au numéro vert **05 46 35 21 65** ou par mail à l'adresse accueil.refugies@ccas-larochelle.fr.

Une permanence est ouverte sur place, 31 rue Amelot, aux horaires habituels de 8 heures à 16 heures sans interruption du lundi au vendredi.

ALPMS: Agence Locale Prévention Médiation Sociale



Au cœur d'un bassin de vie en forte croissance, la CDA de La Rochelle a vu son périmètre s'élargir à 28 communes. Elle compte actuellement 162 781 habitants.

Dans ce contexte, il existe parfois et

dans certains quartiers des incivilités, des indisciplines en milieu scolaires, des conflits de voisinages, des nuisances sonores, des manifestations d'intolérances et de dégradations.

L'Agence locale de prévention et de médiation sociale (ALPMS) de La Rochelle tient un rôle important dans certains quartiers.

Des médiateurs en civil interviennent uniquement dans une démarche de prévention et de rappel de la loi.

Les appeler est une alternative à l'intervention de la Gendarmerie.

En cas de trouble, la médiation aboutit dans huit cas sur dix, à une diminution, voire une disparition des nuisances.

Agence Locale Prévention Et Médiation Sociale (ALPMS)

Associations humanitaires, d'entraide et d'action sociale 3 Rue Jean-Baptiste Charcot

17000 La Rochelle

Téléphone: 05 46 41 32 32



INFOS SOCIALES

La médiation familiale en Pays d'Aunis



L'association Le Passage a ouvert un service « médiation familiale » et intervient sur le Pays d'Aunis.

La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échange, de

négociation pour toutes personnes confrontées à des situations de rupture, de conflit familial.

L'espace médiation permet d'aborder les problèmes liés au conflit et de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun notamment ceux des enfants avec un tiers qualifié et impartial : le médiateur familial.

Le médiateur familial observe une stricte confidentialité il ne juge pas et ne prend pas parti.

C'est avec respect et en tenant compte des besoins de chacun qu'il aide à trouver des solutions concrètes à un conflit ou à une situation.

Qui est concerné?

- couple ou parents en situation de rupture, séparation divorce,
- jeune adulte en rupture de liens avec votre famille
- grands parents souhaitant garder des liens avec leurs petits enfants
- succession difficile à régler
- difficulté dans l'organisation d'une famille recréée

Le coût

L'entretien d'information est gratuit. Ensuite la participation financière sera calculée selon les revenus.

Association LE PASSAGE

4 Chemin de la Vallée 17220 St Médard d'Aunis

Téléphone : 05 46 28 31 37 Email : l.passage17@laposte.net

Bambins d'Aunis (Association loi 1901)



Créée en 1983 à Forges, l'association les Bambins d'Aunis est la première crèche rurale et parentale de France. L'équipe professionnelle de l'association, accueille les enfants de manière régulière

ou occasionnelle, avec la volonté de favoriser le lien avec l'enfant et sa famille en créant une relation conviviale basée sur l'échange et le partage d'expériences.

Avec le soutien financier et/ou technique de la CAF, de la MSA, du SIVOM Plaine d'Aunis, de la CDC Aunis Sud et des communes d'accueil, elle a grandi au fil des ans et créé de nouveaux services aux familles, ouverts toute l'année (sauf week-end, jours fériés, vacances de Noél, mois d'août).

Aujourd'hui, elle propose pour les enfants de 3 à 12 ans, un accueil de loisirs à l'école de Forges et un accueil périscolaire dans les écoles de Forges et St Christophe, agrées par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Pour les enfants de 3 mois à 4 ans, elle offre des services agréés par la PMI : un multi-accueil (crèche

située à Forges) et un service itinérant, le Bambin'bus, qui regroupe une halte garderie et des accueils Enfants-Parents-Professionnels (AEPP), et qui s'arrête le temps d'une journée ou demi-journée dans une commune de la Plaine d'Aunis suivant un calendrier établi.

Depuis février 2014 le Bambin'bus s'arrête un lundi matin sur deux à la salle des fêtes de Montroy pour un accueil Enfants-Parents-Professionnels.

Autour d'un goûter et d'une activité, l'enfant découvre en douceur la vie en collectivité, pendant que les parents, grands-parents, assistantes maternelles et professionnels de la petite enfance de l'association profitent d'un moment d'échange.

Pour Contacter l'association :

Co-directrices: Brigitte Moulard et Patricia Bailly

Place de l'Eglise 17290 FORGES

Par téléphone au 05 46 35 58 23

ou par mail à bambinsdaunis@wanadoo.fr



Que s'est-il passé ?

Le 11 Juillet : la fête nationale



Cet été encore, les Montroyens se sont donné rendez-vous

sur la place Léon Robin pour une journée de fête!











Les matchs de rugby sur grand écran



La coupe du monde de rugby est l'occasion pour les amateurs de

sport de se retrouver pour soutenir l'équipe de France.

Dans la salle des Loisirs, sur écran géant de nombreux supporters, petits et grands étaient au rendezvous : la buvette, le spectacle, l'enthousiasme, tous les ingrédients pour passer un bon moment en famille ou entre amis!













Que s'est-il passé?

Le jardin potager!

Les enfants et leurs parents ont pu découvrir cette année à côté de la cantine un jardin potager.

De nombreuses variétés de légumes et de plantes aromatiques permettent de faire découvrir leurs formes, leurs couleurs et leurs odeurs aux enfants (et quelquefois aussi aux parents!)

Les légumes récoltés ont été utilisés à la cantine.



Le yoga des enfants



C'est le mardi A 17 h 45 à la Salle des Loisirs A partir de 7 ans Séance d'essai gratuite

Le rendez-vous des sorcières, des citrouilles et des chauves-souris...



Les petites citrouilles, les méchantes sorcières, les squelettes et les

zombies étaient tous sur la place de Montroy pour fêter Halloween. Concours du meilleur déguisement, décoration de citrouilles, goûter, dessin animé : un bon moment pour les petits et les grands.















Que va-t-il se passer à Montroy?

Festival d'automne

Montroy accueille le Festival d'automne

Concert gratuit



Théâtre













Fête de Noël

(Marché de Noël, Père Noël, manège, petit train...) Le 19 décembre Organisé par le Comité des Fêtes

Concours de belote

30 et 31 janvier 2016 Organisé par Sports et Loisirs

Paella géante

Le 12 mars 2016 Organisé par le Comité des Fêtes



MONTROY d'hier

Eglise Sainte-Anne

Historique

Nous trouvons les premières traces de l'Eglise Sainte-Anne de Montroy vers 1402, elle dépendait de l'ordre de Cluny, et fut ruinée à l'époque des guerres de religion, (constatation faite en 1610), l'église a été reconstruite et une cloche nommé Louise y fut baptisée le 15 mars 1671, cette cloche est



refondue en 1712 et baptisée le 20 juin sous le nom d'Anne, (refondue une 2ème fois en 1870), l'église fut ensuite bénie le 1er octobre 1719, les travaux entrepris entre 1787 et 1788 lui donnent sa présentation actuelle. En 1825, une partie de l'église s'écroule et la façade est réparée en 1883.

Actuellement

Quelques messes ont encore lieu et sont dites par le père Chappot de la Chanonie de Ste Soulle, vous trouverez les dates sur le panneau d'affichage du mur du cimetière. Des travaux de restauration ont été entrepris ces dernières années afin de préserver notre patrimoine, mais des infiltrations ont eu raison

de certaines boiseries, et la mairie y apporte le plus grand soin. Elle reste un des monuments les plus représentatifs de notre village.



et d'aujourd'hui

Christophe COYNAULT : la météo de haute précision

Christophe a 3 stations météo amateur, avec des équipements et des moyens d'analyse sophistiqués.



Christophe habite Montroy depuis 2014, il a 32 ans et depuis l'adolescence, il se passionne pour la météo. Il a installé sa 1ère station en 2006, et depuis ne cesse de progresser dans ses équipements, ses recueils de données et ses analyses. Ses 3 stations météo sont au plus proche des normes Météo-France, et il travaille en partenariat avec l'association Infoclimat, qui regroupe les passionnés. Il échange régulièrement ses infos et ses

pratiques avec les amateurs d'Aunis. L'arrivée d'Internet a révolutionné la météo amateur et donné l'opportunité de partager avec les autres. C'est ce que recherche Christophe : « dialoguer, être en contact avec les gens : j'ai 3500 abonnés à ma page Facebook Météo La Rochelle » .



Et le réchauffement climatique ? « C'est indéniable, d'où l'importance des relevés, pour pouvoir fiabiliser les données ». Le changement sera peut-être plus rapide qu'annoncé, Christophe pense qu'à 10 ou 20 ans on pourrait voir des changements majeurs avec un effet balancier : été

chaud et hiver froid, et des tempêtes, provoquées par le réchauffement de la surface de la mer.



La situation de Montroy a été déterminante lorsque Christophe a acheté sa maison. L'emplacement devait correspondre aux exigences de l'implantation d'une station météo. « Montroy est sur une butte, donc plutôt venté, ce qui évite l'accumulation d'air froid au sol et adoucit le climat. Je constate souvent 6 à 7°C d'écart entre St Médard et Montroy ».

www.lameteodu17.com www.facebook.com/MeteoLaRochelle

Le PLUI, où en est-on?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) détermine les grandes orientations de la Communauté d'agglomération de La Rochelle à 10 ans.

Le calendrier prévisionnel

- 2014-2015 : diagnostics à l'échelle des 28 communes (en cours de réalisation)
- Printemps 2016 : débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)
- A partir de début 2016 : élaboration du règlement et des autres pièces réglementaires (orientations d'aménagement et de programmation...)
- Mi-2016 : Arrêt du projet de PLUi par le Conseil Communautaire, puis enquête publique
- Mi-2017 : approbation du PLUi par le Conseil Communautaire
- Courant 2017 : mise en application

Comment participer?

• Le registre de concertation est ouvert pour recueillir vos remarques et vos avis. Un registre est disponible dans les locaux de la mairie de Montroy. Vous pouvez aussi adresser vos observations par courrier à :

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle, Services Etudes urbaines,

6, rue Saint-Michel, CS 41287 17086 LA ROCHELLE CEDEX 2.

• Des réunions d'échanges et de concertation se tiendront tout au long de la procédure. Elles seront annoncées notamment par voie de presse.









Pour votre encart publicitaire ici, contactez la Mairie : mairie.montroy@wanadoo.fr (Priorité sera donnée aux entreprises de Montroy)